

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251217-2025_158-DE



ET/NC

Objet : Mise à jour du tableau de classement des voies communales

N° : DCM_2025/158

PUBLIÉE LE : 11/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 8 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Annette DABIT donne pouvoir à ÉLISE THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Martine MARCHAND

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Angélique GÉNART, Laetitia SACCHIERO, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Absents : 5 – Votants : 23

Monsieur Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance..

Une part de la dotation de solidarité rurale est calculée en fonction du linéaire de la voirie classée dans le domaine public communal de la collectivité. La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée le 16 décembre 2024. Cette mise à jour avait permis d'identifier 38 328 m de voies communales.

L'étude menée par GEOPTIS, entreprise spécialisée dans la collecte, le traitement et la restitution de données territoriales, a permis d'identifier et de corriger le tableau actuel de classement des voies.

Il est proposé une mise à jour du tableau de classement des voies communales, soit une longueur totale de 39 994 ml.

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;

Vu la délibération 2024/155 du 16 décembre 2024 actualisant la longueur des voies communales ;

Vu l'avis rendu par la Commission du 26/11/2025 ;

Considérant que par délibération 2024/155 du 16 décembre 2024, il a été procédé à la mise à jour du tableau de classement des voies communales par le classement dans le domaine public de certaines voies communales ;

Considérant que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal ;

Considérant que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant que l'actualisation de la longueur de voies depuis la dernière mise à jour ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies ;

Considérant l'avis rendu par la Commission du 26/11/2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** l'actualisation de la longueur des voies communales à 39 994 ml conformément au tableau de classement des voies communes joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.